DÉPARTEMENT DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

8 FEVRIER 2007

Le nombre de Conseillers en exercice est de 39

OBJET

NOVASOL – Avenant n° 1 au marché de nettoyage des bâtiments communaux

Le 23 février 2007

Pour le Maire, Par délégation, Le Directeur Général Adjoint des Services

François LANSIART

L'an deux mille sept, le 8 février à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 1er février deux mille sept, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents:

Madame CROS, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur BERLIE, Madame DESCHAMPS, Monsieur PIVERT, Madame FUCHS, Monsieur DERCHÉ, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER*, Madame de JOYBERT, Madame MARGOT-MALARD, Monsieur SCHAEFFER, Monsieur TASSEL, Monsieur MOREL, Madame CADOREL, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Madame BOISSERIE, Monsieur PRIOUX, Monsieur GARNIER, Madame ROCCHETTI, Madame GENDRON, Monsieur RAVEL, Monsieur FAVREAU, Madame ROUGNON, Madame SALHI, Mme CHARREAU, Monsieur LAURENT, Madame FRYDMAN, Madame ISAAC-de LEMOS*, Monsieur BINET, Monsieur LEBRAY, Madame GOMMIER, Madame USQUIN

*Monsieur AUDURIER (sauf pour le dossier 07 A 00, le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2006, le compte rendu des actes administratifs, le dossier 07 A 01-02)
*Madame ISAAC-de LEMOS (sauf pour le dossier 07 A 00, le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2006, le compte rendu des actes administratifs, le dossier 07 A 01)

Avait donné procuration:

Monsieur de la LANDE de CALAN à Monsieur SOLIGNAC

Etait absente et excusée :

Madame ALLARD

Secrétaire de Séance :

Madame ROUGNON

N° DE DOSSIER : 07 A 05

OBJET: NOVASOL - AVENANT N°1 AU MARCHE DE NETTOYAGE DES

BATIMENTS COMMUNAUX

RAPPORTEUR: Madame MARGOT-MALARD

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs,

Le 3 novembre 2005, le Conseil Municipal a approuvé l'attribution du marché de nettoyage des bâtiments communaux à la Société Novasol.

Suite à la cession de la Résidence pour Personnes Agées (R.P.A.) Berlioz et de l'ancienne crèche des Coches, il est nécessaire de retirer ces bâtiments de la liste des sites.

Compte-tenu des montants initialement prévus dans le bordereau des prix unitaires, la moins-value pour la Ville est de 134 € T.T.C. par an pour la crèche des Coches et de 5 261 € T.T.C. pour la R.P.A. Berlioz, soit une moins-value totale de 5 395 € T.T.C..

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché de nettoyage des bâtiments communaux avec la Société Novasol et tous les documents s'y rapportant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

ADOPTE, à l'unanimité, l'ensemble des dispositions susmentionnées.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS, Pour le Maire, Le 1^{er} Maire-Adjoint, Conseillère Régionale d'Ile-de-France

Roselle CROS